Lettre agricole de la Baie de la Forêt - Concarneau

Lettre #3 - Juin 2020



e plan de lutte contre les algues vertes aide les agriculteurs de la Baie de Forêt à répondre aux enjeux environnementaux du territoire dans lequel ils vivent. Ces enjeux sont liés aux exigences réglementaires de la directive européenne contre la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole. Pour cela, vous disposez d'outils gratuits pour vous accompagner individuellement ou collectivement à poursuivre vos efforts vers la réduction de nitrate.





PLUS D'INFORMATIONS ? CONTACTEZ :

Aurélie PROT, coordinatrice agricole du Plan de Lutte contre les algues vertes

Portrait d'une exploitation



Nicolas Dagorn et Yohann Hugond sont éleveurs de vaches laitières sur la commune de Trégunc. Ils élèvent une centaine de vaches et ils cultivent sur environ 200 ha du maïs, des céréales, du méteil, des betteraves et de l'herbe. Le GAEC de Coat Kergunus était une entreprise familiale, depuis 1978, sur Trégunc. Elle est bordée par le Minaouët. À cette époque, Louis et Liliane Dagorn sont à la tête de cette exploitation de 18 ha avec une vingtaine de vaches laitières.

Aujourd'hui, cette exploitation se situe sur un territoire à enjeu environnemental: l'azote alimentant la croissance des algues vertes en mer. Cependant, la question environnementale n'est pas une nouveauté car l'exploitation est sous contrat MAEC depuis 2006 et elle s'inscrit dans Ecophyto-DEPHY. L'implication de cette exploitation par Louis Dagorn puis par Yohann dans le plan de lutte contre les algues vertes (PLAV) est donc une suite logique. Ils ont bénéficié d'accompagnements sur la gestion de l'azote et la gestion de l'herbe, de prestations gratuites de semis de couverts végétaux, de démonstration de destruction des couverts et de désherbage mécanique mais aussi d'aides aux investissements matériels. Les enjeux et les actions proposés à travers le PLAV sont aussi, pour eux, une opportunité pour réfléchir à leur

système d'exploitation et le faire évoluer vers une production plus efficace, plus responsable et en cohérence avec les enjeux environnementaux présents sur leur site. Nicolas et Yohann, comme précédemment Louis Dagorn, sont présents et actifs au sein du groupe de concertation agricole. Ils participent 3 à 4 fois par an à des échanges sur les actions proposées en fonction des attentes et des besoins des agriculteurs du territoire.

Leur prochain objectif est de pouvoir développer la part de pâturage par du regroupement parcellaire mais aussi de tendre vers une certaine autonomie alimentaire et une modernisation des bâtiments. Cette préoccupation rejoint le volet foncier du PLAV (lettre agricole #2).

Zoom

La boîte à outils du PLAV Des dispositifs à destination des agriculteurs

Page 2 à 4

Avancer en groupe

Animations et réflexions collectives

Page 5 à 6

Qualité de l'eau

Bilan 2019 & Suivi 2020

Page 7 à 8







Temps fort du GCA - Groupe de Concertation Agricole

PROCHAINE RÉUNION - Mer. 8 juil. 2020

Depuis le début de l'année le GCA s'est réuni à deux occasions pour échanger sur les sujets suivants : l'animation collective d'abord puis sur un nouveau dispositif valorisant les efforts agricoles «Paiement pour Services Environnementaux » ou PSE.

Préparer la candidature à l'étude du dis-

positif PSE permettant de valoriser les actions agricoles bénéfiques pour l'environnement. La réponse à la candidature pour l'étude du nouveau dispositif est attendue fin juin.

• Échanger sur le programme d'animation en termes de formations, démonstrations, bout de champs.



Faire son semi précoce de couverture du sol par une ETA ou CUMA

Les ETA et CUMA renouvellent leur opération «Chantier collectif de semis» visant à implanter des couverts végétaux sur les parcelles d'exploitants agricoles situées dans le périmètre du plan de lutte contre les algues vertes.

Le semis après céréales est la pratique la plus répandue mais vous avez également la possibilité de faire réaliser un semis sous maïs et un semis après légumes. L'avantage de cette action est de libérer l'exploitant de la charge de travail supplémentaire induite par la couverture des sols

plus efficace lorsqu'elle est réalisée précocement. Rappelons que l'implantation de couvert végétaux est obligatoire pour la saison hivernale selon la Directive Nitrate afin de limiter les fuites d'azote dans l'eau mais aussi pour cultures dérobées pour les animaux (sans fertilisation).

Plus d'informations sur sage-sud-cornouaille.fr

Des essais en Bretagne qui confirme l'intérêt d'implanter un couvert pour la gestion de l'azote à la parcelle.

Plus une plante se développe, plus elle absorbe de l'azote et plus les fuites de nitrates sont réduites (azote non lixivié). L'azote sera donc piégé par la plante de couverture du sol en plus grande quantité si le semis est réalisé tôt. Valeurs indicatives moyennes dans le cadre de précédents céréales ou maïs, pour l'ouest Bretagne (susceptibles de variation selon les conditions de l'année).

Date de semis	15 août	1 ^{er} sept.	15 sept.	l ^{er} oct.	15 oct.	1 ^{er} nov.	15 nov.
Azote non lixivié (kg N/ha)	90	70	50	35	25	15	0

Source : Bertrand Decoopman, Chambre d'Agriculture de Bretagne.

Un chantier financé par l'État depuis 2017

2019 avait été annoncé comme la dernière année de subvention du chantier de semis collectif par l'Etat. Cette action est reconduite pour 2 années supplémentaires soit 2020 et 2021. Le dispositif 2020 prévoit 65 ha de semis sous maïs et 1000 ha de semis de couvert précoces après céréales, culture d'été, pommes de terre ou légumes.

Pour participer, contactez les ETA et CUMA qui participent à l'opération CUMA des plateaux, ETA Etes, ETA Flatres, ETA Gouiffes, ETA Le Gall, ETA Roquet, ETA Tanneau (voir lettre agricole #2).

Accompagnements individuels: un conseil technique gratuit pour répondre à vos questions

Prendre le temps de la réflexion pour faire évoluer ses pratiques. Des organismes conseils agréés pour vous accompagner individuellement et gratuitement.

Chaque année, les accompagnements individuels sont sollicités par les agriculteurs du bassin versant algues vertes afin de bénéficier conseils par un organisme agréé de leur choix. Ces temps de conseil sont pris en charge et permettent de répondre aux problématiques de l'exploitation sur des sujets comme l'amélioration des pratiques agricoles de l'exploitation sur le plan agronomique et environnemental mais aussi en cas de suite à contrôle issu de la Directive Nitrate. Selon les besoins et les systèmes de chacun, vous pouvez solliciter différents accompagnements possibles:

Accompagnements techniques concentrés sur des thématiques particulières

- Gestion de l'azote.
- Gestion de l'azote pour les cultures de légumes.
- Gestion de l'inter-culture à l'automne.
- Gestion de l'herbe.

Accompagnements tenant compte de l'exploitation agricole dans son ensemble

 Optimisation environnementale liée à un projet structurant (réflexion autour du dimensionnement d'un bâtiment, la gestion intégrée de l'azote sur l'exploitation, etc.).

- Le diagnostic agro-environnemental, qui est une prise de recul sur le système à un temps t.
- Accompagnement pour une évolution de système d'exploitation (réflexion autour de l'agriculture biologique, de la labellisation, du passage en système herbager, etc.).

CONTACTS

Les techniciens référents des structures agréées pour dispenser ces accompagnements à contacter.

ALTEOR Environnement

Christelle Stéphan Tél. 02 98 95 08 16 christellestephan@alteor-environnement.co

Philippe Levarlet philippe.levarlet@alteor-environnement.com

BCEL Ouest

Pierrick Coignard Port. 06 07 62 31 66 pierrick.coignard@bcel-ouest.fr

CAPINOV

Anais Queinnec
Port. 06 07 25 11 72
anais.gueinnec@capinov.f

Sébastien Dandec Port. 06 63 37 20 29 sebastien.dantec@capinov.fr

CER France

Amélie Le Hir Tél. 02 98 53 24 24 alehir@29.cerfrance.t

CRAB

Hervé Le Goff Tél. 02 98 52 49 75 - Port. 06 74 09 32 13 herve.legoff@bretagne.chambagri.fr **Coopérative Le Gouessant**

rei. 02 96 51 59 54 - Port. 06 07 5. agnes.guy@legouessant.fr

GAB29

Jérôme Le Pape Tél. 02 98 25 58 19 - Port. 06 71 27 25 30 i.lepape@agrobio-bretagne.org

Si vous êtes intéressé par un accompagnement individuel, contactez Concarneau Cornouaille Agglomération

> Tél. 02 30 97 06 69 Port. 06 85 21 67 44 aurelie.prot@cca.bzh

Aides à l'investissement en Région Bretagne

Appel à investissement spécifique aux baies bretonnes reconduit jusqu'au 11 septembre 2020. Les exploitants en Baie de la Forêt sont éligibles pour de la construction d'accès au pâturage, des bâtiment de séchage de foin, du porc sur paille.

La région Bretagne finance des appels à projet d'aide à l'investissement pour du matériel agricole mais aussi pour la construction de bâtiment. La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de la région Bretagne a ouvert un appel à projet spécifiquement tourné vers les agriculteurs concernés par le Plan de Lutte contre les Algues Vertes. Ce nouvel appel à projet est ouvert jusqu'au 11 septembre 2020. Les taux de financement et plafonds sont plus élevés pour des investissements visant la baisse de la pression d'azote à l'hectare et la diminution du risque de fuite d'azote dans le milieu.

Il s'agit d'aider les bâtiments de séchage de foin en grange, les boviducs, les passerelles et les chemins d'accès au pâturage qui s'inscrivent dans l'augmentation des surfaces en herbe et du pâturage. Le remplacement de places de porcs sur caillebotis par des places sur litière (paille).

PLUS D'INFORMATION SUR

http://draaf.bretagne.agriculture. gouv.fr/Appel-a-projets.

Contrôles du socle réglementaire Directive Nitrates

Réduire le risque de pollution des eaux par les nitrates en respectant l'équilibre de la fertilisation azotée.

Équilibre de la fertilisation azotée

Le 6° programme d'action régional de 2018 (PAR 6) prévoit une bonne gestion de la fertilisation azotée chez tous les acteurs agricoles. C'est l'arrêté du GREN (Groupe Régional d'Expertise Nitrate) qui définit le référentiel technique pour atteindre l'équilibre de la fertilisation azotée.

Au bilan du 1er plan de lutte contre les algues vertes, Lesnevard amont et le Moros-Minaouët amont se sont avérés être les 2 sous-bassins versants du périmètre algues vertes les plus contributeurs en nitrate dans les eaux. Sur ces périmètres, 100% des 90 exploitations seront contrôlées entre 2018 et 2021, afin de s'assurer que le 6e programme d'action régional de



la Directive Nitrates est correctement appliqué. C'est un préalable indispensable à l'engagement collectif vers des pratiques volontaires et contractuelles pour continuer la baisse des teneurs observées grâce au PLAV 1 et atteindre les objectifs fixés à fin 2021 (voir page 8).

une réunion d'échanges avec les administrations responsables des contrôles réglementaires s'est tenue le mercredi 18 juin à Saint-Yvi. L'objectif était de faire le bilan des 2 premières campagnes et de répondre aux questions des exploitants concernés.

Bilan des contrôles 2018 et 2019

Année	née Conforme réglementaire par en conformité		Obligation de se mettre en conformité dans les délais impartis	Amende de 500€ ou formation sur déci- sion du Procureur	Amende de 1500€ sur décision du Procureur
2018 - 2019	44%	27%	20%	8%	1%

Globalement le bilan est assez positif car 71% des exploitations ne présentent pas d'anomalies majeures vis-à-vis de la directive nitrate. 29% présentent donc des marges de progrès pour atteindre les objectifs de PLAV. Le sous-bassin versant du Moros est celui qui présente la marge de progrès la plus importante. En effet, 1 exploitation sur 4 est totalement conforme à la directive nitrate. Un accompagnement individuel gratuit par les prestataires agréés à la gestion de l'azote ou à l'optimisation environnementale liée à un projet structurant peuvent éclairer plus précisément les anomalies constatées lors du contrôle notamment sur l'origine et les solutions techniques envisageables pour l'exploitant.



Article complet sur sage-sud-cornouaille.fr : bilan, vocabulaire juridique, charte du contrôleur et du contrôlé.



Depuis le début de l'année des agriculteurs se retrouvent, afin de mieux comprendre leur système fourrager (essentiellement de lait et/ou de viande) et d'améliorer la part du pâturage le plus économique.

La formation en action - Le pâturage de précision

Un accompagnement en bout de champ sur 2 ans

Un groupe de 4 agriculteurs de Trégunc et Melgven travaillent, sur le terrain en bout de champs, à l'évolution de leur système vers un système avec plus d'herbe et une meilleure gestion du pâturage. Agathe Moysan, technicienne herbager chez Paturesens, les accompagne. Ensemble, ils se forment, observent, réfléchissent, proposent, expérimentent et trouvent des solutions pour concevoir un système herbager rentable et humainement vivable pour chaque exploitation. Tout est étudié, du coût alimentaire à l'augmentation de la part de l'herbe dans la rotation en passant par la gestion de la qualité et la biodiversité de l'herbe.



Cette formation-action a été conçue pour répondre aux questions et préoccupations des éleveurs eux-mêmes. Elle se veut concrète et non théorique. Par conséquent, elle suit les temps forts et les étapes du pâturage de précision tout au long de l'année. Les objectifs sont de :

- comprendre le fonctionnement des plantes et en tirer le meilleur profit,
- mettre en place un plan de pâtur-





CONTACT

Il est possible de créer un second groupe si le nombre de demande le permet. Aurélie PROT - CCA - Tél. 02 30 97 06 80 - Port. 06 85 21 67 44

age adapté à son exploitation (flore, aménagement parcellaire, etc.),

- échanger sur des thématiques saisonnières comme le déprimage, gestion des excédents d'herbe, sécurisation du système en période séchante, etc.
- aider à la prise en main des outils de gestion du pâturage.

De nombreuses études ont montré les multiples intérêts de ces systèmes de

production sur les plans environnemental et économique. Plus le système est herbagé moins il consomme d'énergie fossiles à l'hectare, plus il est économe en compléments azotés d'importation, moins il a besoin de recourir aux pesticides tout en offrant à l'agriculteur une efficacité économique au moins équivalente voire meilleure que celle des systèmes de production de lait ou de viande standards.

LE COIN DES CURIEUX

Web-série : Comment produire économe ?

Plusieurs vidéos disponibles réalisées par le CIVAM et PATURESENS

- Comment j'ai amélioré mes résultats économiques avec un système pâturant ?
- Comment j'ai réduit mes coûts, en cultivant des prairies multi-espèces ?
- Et d'autres à découvrir sur la même thématique.

TÉMOIGNAGE

d'éleveurs en système herbager performant sur le site sage-sudcornouaille.fr

4

Concilier gestion durable son bocage et économie vertueuse



Préserver le bocage, reconnaître le travail des exploitants agricoles et valoriser économiquement sa gestion, c'est ce que le nouvel label national de gestion durable «Label Haie » propose.



Sources SCIC énergie bois

Création du label Haie

Il a été créé par des agriculteurs pour des agriculteurs conscients de l'importance de sauver leur bocage déjà relativement dégradé. Ce label encadre les bonnes pratiques de gestion des haies et leur valorisation par des filières durables et locales. Le Label Haie définit pour la première fois, avec précision, les principes de gestion durable des haies bocagères. Traduit en indicateurs de certification, il guide l'apprentissage et l'acquisition des bons gestes techniques et des pratiques respectueuses de l'environnement. A l'échelle de la filière bois, il exige une origine tracée et locale du bois et garantit une ressource durable sans surexploitation. Son lancement officiel a eu lieu le 4 octobre 2019, au Ministère de la transition écologique et solidaire.

Plus d'information sur https://labelhaie.fr/

Avantages de la SCIC



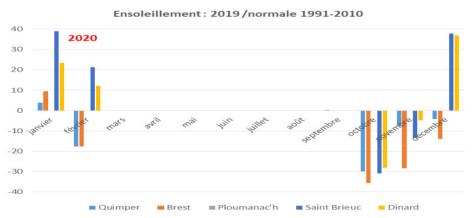
La Société Coopérative d'Intérêt Collectif ÉNERGIES BOIS (SCIC) Énergies Bois Sud Cornouaille anime

la filière locale bois énergie et fédère les producteurs adhérents au Label. La SCIC garantit la traçabilité du produit, et la gestion durable de la ressource ; elle apporte savoir-faire et une valorisation économique du bois bocager. En conséquence, l'agriculteur perçoit une rémunération adaptée par une valeur donnée au bois géré durablement.

CONTACT Alain Richard - Tél. 02 98 35 40 80 Port. 06 37 79 89 31 http://www.energiesbois29.org/

Qualité de l'eau

Surveillance des flux d'algues vertes en baie de la Forêt, observations CEVA: situation plus favorable en 2020?



Faible ensoleillement en hiver 2019 sur notre territoire

La baie de la Forêt exempte d'ulve

au printemps

Selon les observations en début d'année 2020 du CEVA, la baie de la Forêt (Cabellou et anses du St Laurent et Saint Jean) semble constituée de faibles dépôts de débris végétaux ou algues brunes. L'hiver 2019 par son faible ensoleillement, ses périodes de forte houle et la température de l'eau plus basse qu'à la normale, a retardé le démarrage des algues vertes. La baie de la Forêt, reste quasiment exempte d'ulves à la mi-mai. De très faibles échouages d'algues vertes filamenteuses sont perçus sur Cap Coz et Kerleven et peu d'ulves ont été trouvées. En revanche, les échouages sur la plage de Concarneau et sur l'anse de Cabellou sont relativement importants probablement en lien avec les conditions de vent de mi-mai.

Surveillance des flux d'algues vertes en baie de la Forêt, suivi annuel des échouages d'algues vertes en Baie de la Forêt

Le ramassage des algues vertes échouées sur les plages est valorisée en agriculture après traitement. Une opération menée par le pays fouesnantais.

En 2019, le bilan des conditions climatiques était favorable aux algues vertes. Comme chaque année la CCPF fait le bilan du ramassage des algues vertes échouées dans notre baie. En 2019 près de 7500 tonnes d'algues vertes ont été ramassées puis compostées. C'est 500 tonnes de plus qu'en 2018. Les conditions climatiques ont largement favorisé ces échouages par les tempêtes hivernales, la météo du début de saison propice à leur prolifération, l'orientation des vents (SO/SE) ainsi que l'importance des marées.

POUR PLUS D'INFORMATION

Loic Varet - CCPF - Tél. 02 98 51 61 27 - Mail : loic.varet@cc-paysfouesnantais.fr

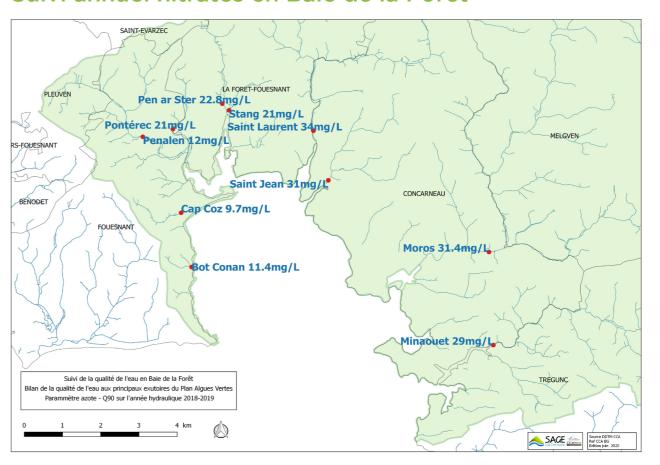
Quel devenir de ces algues vertes?

Ces algues vertes, mélangées à des déchets verts, sont ensuite compostée dans l'usine de traitement de Kerambris. Ce procédé permet d'obtenir un produit normé valorisable en agriculture. Ce compost est proposé à l'ensemble des exploitants du territoire. Sa livraison est prise en charge sur 10 km autour du pôle de déchets de Kerambris. Le coût annuel de traitement se situe autour de 46 € la tonne en moyenne



Source CCPF 2019

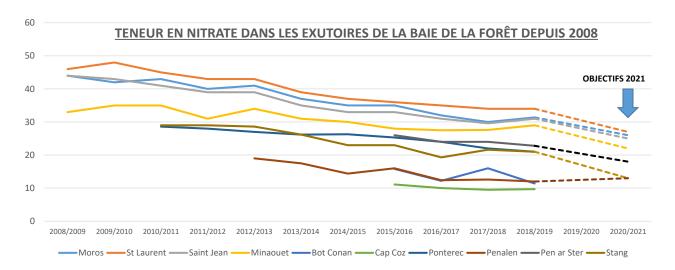
Suivi annuel nitrates en Baie de la Forêt



Depuis 2008, des prélèvements d'eau sont réalisés sur les principaux cours d'eau du périmètre algues vertes sur des points de mesure officiels. Globalement, la concentration en azote évolue à la baisse depuis plusieurs années.

Les objectifs fixés en 2017 pour la fin 2021 correspondent à la poursuite d'une baisse d'environ 10 mg/l par rapport à la campagne de référence 2013-2014.

Suivi annuel nitrates en Baie de la Forêt (suite)



Malgré la tendance générale à la baisse des concentrations en azote, les objectifs qualité à l'horizon 2021 ne sont pas encore atteints. Pour les acteurs locaux, cela signifie que la dynamique favorable est à maintenir, et que les efforts d'optimisation de la fertilisation et de la couverture efficace des sols sont à poursuivre

CONTACT
Brice Guesdon - CCA au Tél. 02 30 97 06 69
Mail : brice.guesdon@cca.bzh

Aurélie PROT, coordinatrice agricole Mélanie BRANELLEC, animatrice du SAGE Sud Cornouaille

> Concarneau Cornouaille Agglomération 1 rue Victor Schœlcher 29186 Concarneau Tél. 0230970669

> > www.sage-sud-cornouaille.fr

Avec le soutien financier











Retrouvez l'historique des fiches agricoles

sur le site Internet du SAGE - rubrique Documentations : http://www.sage-sud-cornouaille.fr/documentations/lettre-dinformation/